

PARCOURS DROIT & MANAGEMENT

PRESENTATION DU PARCOURS

Le parcours Droit & Management est le fruit d'un partenariat cadre entre Grenoble École de Management (GEM) et l'Université Grenoble-Alpes (UGA) et, plus particulièrement, entre l'École supérieure de commerce de Grenoble et la Faculté de droit de Grenoble.

Contacts

Responsable pédagogique : M. Sébastien LE GAL – legals@univ-grenoble-alpes.fr

Gestionnaire administratif : Mme Amandine CALIN – amandine.calin@univ-grenoble-alpes.fr

Présentation synthétique du parcours

	sept. à déc. 2022	janv. à mai 2023	mai à août 2023	sept. à déc. 2023	janv. à juil. 2024	juil. à août 2024
ESCG	2A Mise à niveau tronc commun	2A Spécialisations	Option 1 : Exp. pro. 2A		Tronc commun	–
			Op. 2 : EP 2A	3A EAD		
FDG	M2 sem. 1	Interruption		Op. A : Interruption Op. B : Stage	M2 sem. 2	Op. A : Stage Op. B : Fin

Attention : L'obtention du diplôme de l'École supérieure de commerce de Grenoble (DESMA) est subordonnée à l'obtention du diplôme de la Faculté de droit de Grenoble (M2).

Sélection des étudiants

Candidatures. Sont habilités à candidater au parcours Droit & Management les étudiants admis dans l'un des Masters 2 proposés par la Faculté de droit de Grenoble.

Numerus clausus. Quinze étudiants au maximum pourront être admis au présent parcours.

Critères de sélection. La sélection repose sur la qualité générale du dossier présenté par le candidat, notamment les notes obtenues durant leurs quatre années de droit, le niveau de langues étrangères, la motivation. Les dossiers ne comportant pas les pièces exigées ci-après ne sont pas examinés.

Suivi des cours à l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble

Année 1, premier semestre : mise à niveau. Des cours de mise à niveau doivent être suivis. Ils portent sur les programmes de première et deuxième années de l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble, y compris les langues étrangères. Ces cours sont évalués.

Année 1, second semestre. Outre les cours de langues vivantes, les étudiants suivent un module d'innovation et choisissent des cours de spécialisation. Ils sont tenus de suivre les cours à l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble et ne peuvent donc partir dans une institution étrangère partenaire dans le cadre d'un échange.

Année 2. Les étudiants suivent les cours de tronc commun de la troisième année Ecole supérieure de commerce de Grenoble. Ces cours, y compris les langues, sont suivis en enseignement à distance durant toute l'année scolaire.

Expérience professionnelle

Scolarité Ecole supérieure de commerce de Grenoble. Dans le cadre de sa scolarité à l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble, l'étudiant doit valider deux expériences professionnelles. La première fait suite à l'année 1 (niv. M1) et dure entre 13 et 26 semaines. S'il s'agit d'un stage, ce dernier est alors conventionné, encadré et évalué par l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble. La seconde se traduit nécessairement par le stage que l'étudiant réalise dans le cadre du Master 2 suivi à la Faculté de droit de Grenoble

Scolarité Faculté de Droit de Grenoble. Dans le cadre de sa scolarité à la Faculté de droit de Grenoble, l'étudiant doit réaliser un stage dont la durée est précisée dans le règlement d'études de sa formation.

Expérience à l'étranger

L'obtention du diplôme de l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble est subordonnée à la justification d'une expérience à l'étranger. Les modalités de cette justification sont les

mêmes que celles qui s'imposent à l'ensemble des étudiants de l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble, y compris les aménagements et dispenses.

Modalités et procédure de sélection

Une quinzaine d'étudiants de la Faculté de droit pourront bénéficier de ce parcours aménagé. Une sélection est donc organisée de la manière suivante :

- la Faculté reçoit les candidatures, puis opère une présélection sur le fondement de la qualité du dossier présenté ;
- les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés sont ensuite invités à déposer leur dossier sur une plateforme de l'ESC dédié en suivant un lien qui leur est transmis pour ce faire ;
- **l'ESC se charge de convoquer les étudiants recommandés, par mail**, pour un entretien de 20 minutes, dans la première quinzaine de juillet 2022, devant un jury organisé par l'ESC et comprenant des représentants de la Faculté et de l'ESC. Cet entretien aura pour objet notamment de vérifier la motivation du candidat. Les critères de sélection de l'ESC sont les suivants : les notes de l'étudiant, spécialement celles de L3 et M1 ; l'expérience professionnelle (stages, connaissance de l'entreprise) ; le niveau en langues et la motivation.

Candidature

Il n'y a pas de formulaire à télécharger. Le dossier doit contenir les documents suivants :

- les notes obtenues de L1 à M1 (pour les étudiants effectuant leur M1 à l'étranger, des résultats provisoires pourront suffire) ;
- pour l'anglais : une attestation de niveau (minimum B1 / B2) selon le cadre européen commun de référence des langues (CECRL) délivrée soit par un organisme certificateur, soit par l'enseignant responsable du cours d'anglais juridique de M1, établi durant l'année en cours – une licence en langues est également recevable ;
- pour la seconde langue : une attestation de niveau (minimum B1 / B2) selon le CERL délivrée par un organisme certificateur ou par un enseignant de langue de l'UGA durant l'année en cours – une licence en langues est également recevable ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

Le dossier de candidature doit impérativement être envoyé par mail, à Mme Amandine CALIN (amandine.calin@univ-grenoble-alpes.fr) dans la période du **09 mai au 30 mai 2022** pour examen par la Faculté.

La décision de la Faculté sera transmise aux candidats au plus tard **le 20 juin 2022**, éventuellement par mail, pour une audition dans les locaux de GEM prévue dans la première quinzaine de juillet 2021.